|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **CONVENTION SUR**  **LES ESPÈCES**  **MIGRATRICES** | UNEP/CMS/COP14/Doc.19  19 décembre 2023  Français  Original : Anglais |

14ème SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Samarcande, Ouzbékistan, 12 – 17 février 2024

Point 19 de l’ordre du jour

**COMMUNICATION ET GESTION DE L'INFORMATION**

*(Préparé par le Secrétariat)*

Résumé :

Ce document présente un résumé des activités de communication, de sensibilisation et de gestion de l'information depuis la 13e réunion de la Conférence des Parties (2020).

Le document propose également une nouvelle décision visant à renforcer les activités de communication et de gestion de l'information de la Convention.

**COMMUNICATION ET GESTION DE L'INFORMATION**

Contexte général

1. La 12e réunion de la Conférence des Parties (COP12) a adopté [la Résolution 11.8 (Rev.COP12)](https://www.cms.int/fr/document/plan-de-communication-dinformation-et-de-sensibilisation) dans laquelle elle réitère le rôle important de la communication dans la sensibilisation du public aux espèces migratrices, aux menaces multiples auxquelles elles sont confrontées et aux obstacles à leur migration, ainsi que dans l'encouragement des actions visant à atténuer ces menaces tant au niveau national qu'international. Elle a également reconnu la nécessité de fournir des ressources adéquates dans le budget de la CMS pour soutenir la mise en œuvre des activités de communication et de gestion de l'information, et a demandé aux Parties de fournir des contributions volontaires pour la mise en œuvre des activités de communication en cours du Secrétariat.
2. Le Programme de travail pour la période intersessions entre la COP13 et la COP14 ([Résolution 13.2/Annexe 6](https://www.cms.int/sites/default/files/document/cms_resolution%2013.2_annex%206_POW_e%20complete.pdf)) contenait une liste de tâches et de besoins budgétaires connexes dans les sections sur la gestion de l'information, la communication et la sensibilisation.
3. La COP13 a adopté la [Résolution 11.9 (Rev.COP13)](https://www.cms.int/fr/document/journ%C3%A9e-mondiale-des-oiseaux-migrateurs) sur la célébration annuelle de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs, une campagne clé de sensibilisation du public consacrée aux oiseaux migrateurs et à la conservation de la nature. La campagne est organisée conjointement par les Secrétariats de la Convention et de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), ainsi que par d'autres partenaires. La Résolution demande aux Parties et autres donateurs concernés de fournir des contributions volontaires pour l'organisation annuelle des Journées mondiales des oiseaux migrateurs et demande au Secrétariat de continuer à faciliter la coopération et l'échange d'informations pour soutenir la campagne.

Activités depuis la COP13

1. Au cours de la période intersessions entre la COP13 et la COP14, le Secrétariat, par l'intermédiaire de son Unité de gestion de l'information, de communication et de sensibilisation (IMCA) de la CMS/AEWA, a fourni une longue liste d'activités de communication et de sensibilisation. L'objectif de ces activités était de sensibiliser le public aux espèces migratrices et aux multiples menaces auxquelles elles sont confrontées, et de renforcer le profil de la Convention par le biais de divers forums tels que de nouveaux partenariats, des médias internationaux et nationaux, et des médias sociaux.
2. Quatre-vingt-huit articles, y compris des communiqués de presse, ont été produits et publiés sur le site web de la CMS, avec un impact positif sur le nombre de visiteurs et de pages vues. Le nombre de visiteurs du site web au cours de la période intersessions actuelle (1er mars 2020 – 12 décembre 2023) a augmenté de 40 % et le nombre de pages vues de 10 %, par rapport à la période quadriennale précédente (1er mars 2016 – 12 décembre 2019). Ces chiffres sont convaincants étant donné que la période précédente comprenait une augmentation des activités de sensibilisation lors de la COP12 (octobre 2017).
3. Une partie de l'augmentation de l'utilisation du site web de la CMS est liée à l'augmentation des activités de sensibilisation des médias du Secrétariat, en particulier le lancement médiatique de huit initiatives, rapports et publications de la CMS, ainsi que des interviews recueillies et des références à la CMS dans des articles de presse. Par exemple, le lancement du rapport de la CMS sur les [impacts de la pollution plastique sur les espèces migratrices](https://www.cms.int/fr/node/22718), le 31 août 2021, a été couvert par plus de 100 médias dans 30 pays, y compris des sources de premier plan telles que la BBC, l'Independent, l'AFP, le Japan Times, Newsweek et France24.
4. Le Secrétariat s'est également engagé activement auprès de divers publics sur les médias sociaux. Le nombre de followers sur le compte officiel X (anciennement Twitter) de la Convention a augmenté de 35 % depuis la COP13. Avec de nouvelles présences sur les plateformes, le Secrétariat vise à atteindre à la fois les audiences professionnelles grâce au compte officiel LinkedIn de la CMS (lancé en 2022), et le grand public à travers son compte Instagram (lancé le 1er janvier 2023).
5. Depuis sa création il y a 18 ans, la Journée mondiale des oiseaux migrateurs, campagne phare de la CMS et de l'AEWA (coordonnée par l'unité IMCA), n'a cessé de prendre de l'ampleur, tant en termes de nombre d'activités dans le monde que de partenaires principaux. Le partenariat établi lors de la COP12 avec Environment for the Americas s'est élargi pour inclure le Secrétariat du Partenariat pour la voie de migration Asie de l'Est-Australasie (en mars 2023). Avec des centaines d'événements célébrant les oiseaux migrateurs chaque année, la campagne est devenue un puissant outil de sensibilisation du public pour la Convention, atteignant près d'un demi-milliard d'humains dans le monde entier et s'engageant avec de nouvelles entités telles que la station spatiale internationale et Airbus par le biais d'activités sur les médias sociaux. À la suite de consultations sur le choix du thème annuel, le Secrétariat a également mis en œuvre la [Décision 13.138](https://www.cms.int/fr/page/decisions-13138-%C3%A0-13139-lignes-directrices-relatives-%C3%A0-la-pollution-lumineuse-dont-est-victime) et a mis en évidence [les effets de la pollution lumineuse sur les oiseaux migrateurs](https://www.worldmigratorybirdday.org/2022/resources) en 2022. La campagne sur la pollution lumineuse a donné lieu à une collaboration très productive entre la CMS et le [Conseil international pour les initiatives environnementales locales](https://iclei.org/), notamment avec le lancement d'un « [Guide de la ville pour réduire la pollution lumineuse](https://www.cms.int/fr/news/un-nouveau-guide-aide-les-villes-%C3%A0-r%C3%A9duire-limpact-de-la-pollution-lumineuse-sur-la-faune-et-la) » en ligne, contribuant ainsi aux travaux de la CMS sur le développement de nouvelles lignes directrices mondiales proposées pour adoption à la COP14.
6. Au cours de l'actuelle période intersessions, le Secrétariat a lancé une étude stratégique des activités de communication et de sensibilisation avec l'aide d'un consultant en communication de haut niveau. Dans le cadre du processus d'examen, deux ateliers internes ont été organisés avec l'ensemble du personnel du Secrétariat de la CMS, au cours desquels dix défis d'importance stratégique ont été identifiés, notamment l'image de marque de la famille de la CMS, les publics cibles, la communication interne, le développement de partenariats et les priorités en matière de financement. Une évaluation de la communication stratégique a été réalisée à la suite de ces consultations (disponible en tant que [document d'information 19](https://www.cms.int/fr/node/24952)). Sur la base des conclusions de cette évaluation, un plan de mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de communication, qui inclut les recommandations du nouveau Plan stratégique pour les espèces migratrices en matière de communication, sera élaboré après la COP14.
7. Les activités de gestion de l'information de l'unité IMCA comprenaient la mise en œuvre technique et le soutien du processus des rapports nationaux de la CMS de la COP14, ainsi que la maintenance technique des sites web de la Convention, de ses MdE et des accords de la famille de la CMS (AEWA et ASCOBANS). Les améliorations apportées à l'expérience de l'utilisateur sur le site web de la CMS comprennent le développement de plusieurs pages web dédiées à des sujets spécifiques tels que la connectivité écologique, le projet de contre-mesures du PNUE et l'initiative mondiale sur la migration des ongulés.
8. Le Secrétariat a également travaillé à la mise à jour des sites web de la famille CMS pour les adapter aux dernières normes industrielles. Une version bêta fonctionnelle du nouveau site web, au design moderne et à l'architecture d'information améliorée pour mieux répondre aux besoins des visiteurs, est désormais disponible, et il est prévu de la lancer publiquement après la COP14. Les ajustements du nouveau site web sont basés sur les résultats de deux enquêtes menées en 2021 auprès du personnel du Secrétariat et de tous les points focaux des instruments de la famille de la CMS.
9. L'unité IMCA a besoin d'être renforcée, à la fois en termes de budget et de personnel ; les propositions à cet égard sont incluses dans la nouvelle proposition de budget pour 2024-2026 ([UNEP/CMS/COP14/Doc.13.2](https://www.cms.int/fr/node/24204)).
10. En termes de structure organisationnelle, après deux années d'arrangements temporaires en 2020 et 2021, un responsable de l'information du public (niveau P3) a été recruté début 2022 pour diriger la coordination de l'unité.

Actions recommandées

1. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
2. de prendre connaissance de ce document et de formuler des commentaires, le cas échéant ;
3. d'adopter la Décision figurant à l'annexe 1 du présent document ;
4. de prendre note de « [l'évaluation de la communication stratégique](https://www.cms.int/fr/node/24952) », présentée en tant que document d'information 19.

**ANNEXE 1**

PROJETS DE DÉCISION

**COMMUNICATION ET GESTION DE L'INFORMATION**

***Décision adressée au Secrétariat***

14.AA Sous réserve de la disponibilité de ressources externes, le Secrétariat élabore un plan pour les recommandations fournies par « l'évaluation stratégique de la communication » et, dans la mesure du possible, travaille à sa mise en œuvre.

***Décision adressée aux Parties***

14.BB Les Parties sont encouragées à soutenir la mise en œuvre des recommandations formulées dans « l'évaluation de la communication stratégique ».